

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Matricule : 2671 Société : R.A.M

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : SMAALI LAHCEN

Date de naissance : 01/01/1952

Adresse : LOTISSEMENT ALWATHDA . imm: F4 . APP: 4C

Bd MED T. BERRECHID

Tél. : 066 2051470 Total des frais engagés : 300 + 2600 + 292 Dhs

3192,00

Dr. Soumaya CHEBIHI HASSANI
OPHTALMOLOGISTE
Rue Okba Ibnou Nafii Berrechid
Tél : 0522 32 48 47

Date de consultation : 20 JUIL 2023

Nom et prénom du malade : SMAALI LAHCEN Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : AMI

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

12 JUIL 2023

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : BEAUFORT ACUEIL Le : 10/06/2023

Signature de l'adhérent(e)



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
20 JUIN 2023	S2	Rue Okba ibnou Nafis Benrechid Rue Othaya CHEBHI HASSANI Tél. 0522 32 48 41	201 200	Dr S. CHEBHI HASSANI OPHTHALMOLOGISTE Rue Okba ibnou Nafis Benrechid Tél. 0522 32 48 41

EXECUTION DES ORDONNANCES

Pratique du Pharmacien et du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Opticien Khalid DMY	04/07/2023	2600,00
Opticien Optométriste Diplômé d'Etat	20/06/23	292,00

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
68, 00	21/06/23		

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				<input type="text"/>
				<input type="text"/> </td

Dr. Soumaya Chebihi Hassani

OPHTALMOLOGISTE

Maladies et Chirurgie des Yeux
Microchirurgie de la Cataracte
Angiographie - Laser - OCT

Résidence Dahhan - Rue Okba Ibn Nafii
1 er étage - Berrechid
Tél. : 05 22 32 48 47



الدكتورة اشبيهي حسني سمية

إختصاصية في أمراض وجراحة العيون

جراحة الساد (الجلالة)

التخطيط الوعائي للشبكة - الليزر

إقامة دحان - زنقة عقبة بن نافع

الطابق الأول - برشيد

لہاتف: 05 22 32 48 47

Berrechid, le

20/06/2023

Mr SMAALI Lahcen

Monture + verres correcteurs progressifs Organiques Antireflets
Antireflets multi-couches

Vision de loin :

OD = Plan

OG = Plan (- 2.25 à 70°)

Vision de près :

ODG = Add : + 3.00

135,00

1/ HYDRAMED night

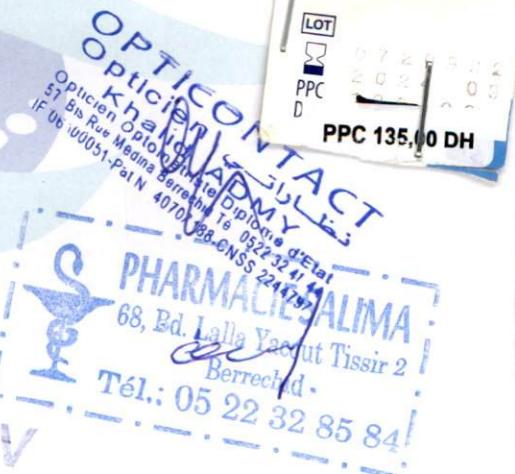
1 appli le soir , dans les deux yeux

154,00

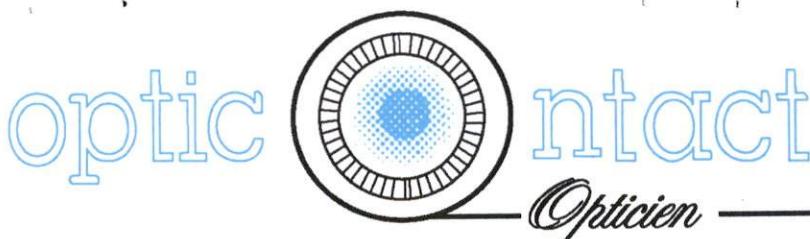
2/ THEALOSE:COLLYRE

1 goutte 3fois/jr , dans les deux yeux

292.00



Dr. Smaïa CHEBIKI HASSANI
OPHTHALMOLOGISTE
Rue Okba Ibou Nafir Ben Achid
Tél : 0522 32 48 47



065008021

Facture N° 2317/23

Opticien Optométriste

Berrechid, le

04/07/2023

Client: ~~Mr. Smith~~ LANCAN

Code	Description	Total
428	Visite Vues progr	1080,00
434	opt. de l'œil	1080,00
	monture	600,00
		<u>2600</u>
	Dr. Ben.	
	Opticien CONTACT OPTICIAN HADIMY	
	Opticien Optométriste Diplômé N°122444 57 bis Rue Medina Dacachia Té 0522 42 44 44 IF 06 100051-PAK 4007188-CNSS	
	Arrêtée la présente Facture à la Somme de	
	Deux mille six cent dus P. Dc	3,00